

Le Porte Parole a presente dans ces termes les resultats des travaux de la Commission en ce qui concerne la repartition des competences a la suite de la disparition de M. Gundelach: Apres avoir procede a un tour de table en "restreinte" au debut de la matinee ( la Commission ayant poursuivi ensuite l'examen des autres points de l'ordre du jour) puis, recu ses collegues pour des entretiens bilateraux en debut d'apres midi, le President a ouvert les travaux de la session normale en presentant ses conclusions a ses collegues au sujet de l'attribution des competences qui etaient confiees a M. Gundelach; la proposition du President s'articule autour des quatre points suivants : 1. M. Poul Dalsager a ete propose par le Gouvernement danois et nomme par les representants des Etats membres en qualite de Membre danois de la Commission. La repartition des competences entre les Membres du College est, bien entendu, une prerogative exclusive du College.

2. Au cours de la session restreinte, comme au cours des entretiens bilateraux, tous les membres de la Commission ont assure le President de leur disponibilite a accepter toute competence ou modification de competence qui leur serait confiee par la Commission.

3. Compte tenu de l'equilibre satisfaisant realise lors de la reunion de la Commission des 6 et 7 janvier, et de la grande competence de M. Poul Dalsager dans le secteur agricole, le President a propose que cette responsabilite lui soit confiee (la responsabilite dans le secteur de la peche, restant dans les mains de M. Contogeorgis).

4. Le President a mis en evidence, l'importance du dossier agricole dans la conjoncture presente pour la Commission comme pour la Communaute, et assure M. Dalsager de l'appui et de la collaboration de tous ses collegues, en precisant que dans cette affaire comme dans toutes les affaires importantes, il s'agirait d'une responsabilite collegiale, le Commissaire responsable devant etre "l'avocat et le defenseur de la position du College". Le President a rappele ensuite, le role fondamental d'une prise en compte de la dimension mediterraneenne tant dans la Communaute qu'au regard de son elargissement et de ses relations dans cette zone, pour les taches qui incombent aujourd'hui a la Commission et a la Communaute dans un secteur tel que l'agriculture et, par consequent, la valeur particuliere de l'appui et de la collaboration qu'apportera le Vice President Natali en particulier a M. Dalsager, compte tenu precisement des competences qui sont les siennes dans le domaine de l'elargissement et de la politique globale mediterraneenne.

La Commission a rendu un hommage unanime a la proposition du President et assure le nouveau collegue de toute son aide et de tout son appui.

Les travaux de la Commission se poursuivront demain matin.  
Amities Manuel Santarelli

452

1. PARLEMENT EUROPEEN :

M. Andriessen a commenté les travaux du Parlement pendant la session que celui-ci a tenue à Strasbourg la semaine dernière et a donné les premières indications sur l'ordre du jour de la session de Luxembourg en février. Le discours-programme du Président de la Commission, la visite du Président SADATE et la discussion du rapport établi par la Commission ad hoc sur les droits des femmes, seront les points principaux de cette session.

2. CONSEIL PECHE :

M. Contogiorgis a exposé la situation dans le secteur de la pêche à la veille de la session du Conseil qui se tiendra le 27 janvier. Sur sa proposition plusieurs communications ont été adoptées pour préparer les travaux du Conseil. La Commission a également tenu une discussion d'orientation sur la ligne à suivre. La répartition entre les Etats membres des possibilités de prises (quotas), les droits traditionnels de pêche (accès à la zone côtière) et plusieurs questions spécifiques (régime de pêche du hareng, mesures intéressant le Groenland, etc...) sont les points clés des prochaines discussions.

Nous ferons le point de la préparation du Conseil ce lundi à 12 H.

3. REMUNERATIONS DU PERSONNEL :

La Commission qui avait été informée par M. O'Kennedy de la position des organisations syndicales et délibère de la position à adopter à la suite de la décision du Conseil des Affaires Etrangères, a fixé sa position et communiqué d'abord au personnel et ensuite à la presse le texte suivant :

"La Commission a examiné dans sa séance de ce jour la décision prise le 21 janvier 1981 par le Conseil en ce qui concerne l'ajustement des rémunérations des fonctionnaires de la Communauté, en conclusion de l'examen annuel afférent à l'année 1980.

La Commission a décidé, conformément aux dispositions de l'article 173 du Traité, de déférer cette décision à la Cour de Justice.

La Commission souligne que cette démarche vise l'application de la méthode d'adaptation des rémunérations sur laquelle le Conseil a marqué son accord en 1976.

La Commission poursuivra entretemps, avec la plus grande urgence, les négociations en cours avec le Conseil sur l'ensemble des propositions relatives au régime du personnel, qu'elle estime essentielles pour assurer un fonctionnement optimum du service public européen.

La Commission rappelle qu'elle a saisi le Conseil au mois de juin 1980 d'une proposition qui vise la méthode d'ajustement des rémunérations en prenant en considération la situation économique dans la Communauté et, en particulier, l'impact de la hausse des prix de l'énergie. Le Conseil n'a pas, à ce jour, statué sur cette proposition.

Amitiés

M. SANTARELLI - COMEUR